

Atelier sur la mise en œuvre de l'Amendement 82 à l'Annexe 3 de l'OACI et des PANS-MET

(Ouagadougou, Burkina Faso, 9 – 13 mars 2026)

Panel d'échanges d'expérience et de pratiques

Thème 1 : Intégration des PANS-MET dans la réglementation nationale

1. Objectifs

- 1.1. Examiner les modalités pratiques et juridiques d'intégration des dispositions des PANS-MET (Doc 10157) dans les cadres réglementaires nationaux.

2. Contexte

- 2.1. Les PANS-MET introduisent des procédures détaillées pour la mise en œuvre des exigences contenues dans l'amendement 82, Annexe 3 21^e Edition. Leur mise en œuvre exige une adaptation réglementaire au niveau national.

3. Axes de discussion

- 3.1. Différence entre normes (Annexe 3) et procédures (PANS-MET).
- 3.2. Processus d'intégration dans la réglementation nationale (règlements techniques).
- 3.3. Harmonisation des procédures de mises en œuvre et supervision de la sécurité.
- 3.4. Rôle de l'autorité de l'aviation civile dans la transposition et le contrôle.

4. Questions clés

- 4.1. Comment les États doivent-ils incorporer les PANS-MET dans la réglementation nationale et quel est le statut des PANS-MET adopté par l'Etat (règlement, Guide)?
- 4.2. Quels écarts réglementaires persistent au niveau national ?
- 4.3. Quels mécanismes de supervision doivent être renforcés ?

5. Résultats attendus

- 5.1. Statut des PANS-MET dans la réglementation nationale.
- 5.2. Mode d'incorporation des PANS-MET dans la réglementation nationale.
- 5.3. mécanisme de supervision de la mise en œuvre.